

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01028 Numéro SIREN : 439 872 755 Nom ou dénomination : AUDIT ET FINANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2023 sous le numéro de dépôt 2790

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 096	4 369	4 727	7 759
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	44 775	34 234	10 541	14 625
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		53 871	38 603	15 268	22 384
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	168 545	1 200	167 345	120 755
	Autres créances	831		831	16 238
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	172 264		172 264	205 204
	Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)		341 640	1 200	340 440	342 197
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		395 511	39 803	355 708	364 581

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	100 000	100 000
	RESERVES		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	110 039	107 576
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	49 358	37 463
	Acomptes sur dividendes		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	269 397	255 039
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	20 214	41 483
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 409	7 578
	Dettes fiscales et sociales	61 687	60 482
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	86 311	109 542
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	355 708	364 581
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		49 357,88	37 463,20
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		86 311	109 542
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

22 MARS 2023

Etats financiers au 31/12/2022

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

22 MARS 2023

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **355 708** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **460 543** euros et un total **charges** de **411 185** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **49 358** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes ont été arrêtés par le Président le 27 février 2023.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits marquants de l'exercice

Les comptes de l'exercices clos le 31/12/2022 ont été arrêtés dans un contexte liée au Covid-19. Cette épidémie n'a pas eu d'impact sur les comptes de la société et ne remet pas en cause la continuité d'exploitation

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	9 096					9 096
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 096					9 096
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	20 890					20 890
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	23 884					23 884
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 775					44 775
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		53 871					53 871

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 337	3 032		4 369
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 337	3 032		4 369
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	11 610	1 210		12 819
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	18 540	2 874		21 414
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 150	4 084		34 234
TOTAL		31 487	7 116		38 603

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	1 200			1 200
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 200			1 200
TOTAL GENERAL		1 200			1 200

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	2 940	2 940	
	Autres créances clients	165 605	165 605	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	616	616	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	215	215	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	169 376	169 376	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 409	4 409		
	Personnel et comptes rattachés	6 696	6 696		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 383	21 383		
	Impôts sur les bénéfices	3 223	3 223		
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 483	26 483		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 902	3 902		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	20 214	20 214		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	86 311	86 311		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		20 214			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 000,00	10,0000	100 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		10 000,00	10,0000	100 000,00

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

SAS AUDIT ET FINANCE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Société par actions simplifiée

Au capital de 100 000 EUROS

Siège social : 50 rue Berthy ALBRECHT
84000 AVIGNON

RCS AVIGNON B 439 872 755

22 MARS 2023

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le treize mars à dix-sept heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur ROUEN Gérard préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 10000 actions sur les 10000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément aux dits statuts, été communiqués aux associés au moins 16 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, notamment en ce qui concerne le fait qu'il n'y a pas eu de nouvelles conventions réglementées durant l'exercice..

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49 357,88 euros de la manière suivante :

Dotations aux réserves :

- A la réserve facultative	4 357,80 euros
- Distribution de dividende	45 000,00 euros
Soit 4,50 euros par action.	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En ce qui concerne les conventions réglementées, notamment les loyers des murs et les salaires versés au Président et au Directeur Général l'ensemble de ces conventions s'établissent comme suit :

- Loyer SCI LES FRENES : 14 400 euros hors taxe annuels + remboursement charges locatives et taxe foncière. Les loyers sont passés à 1200 euros par mois, depuis le 1^{er} mai 2020, par une prise à bail nouvelle de 45m² supplémentaires portant la surface louée de 62m² à 107 m² à compter du 1^{er} mai 2020 ;
- Loyer Gérald ROUEN : 14 400 euros hors taxe annuels, soit 1200 euros par mois + remboursement charges locatives et taxe foncière, sans changement.
- La rémunération de Monsieur Gérald ROUEN est de 30 000 euros brut annuel sans changement. Les cotisations CAVEC ont été prises en charge par la société.
- Monsieur Nicolas ROUEN, Directeur Général, a bénéficié d'une rémunération brute de 82 212 euros pour l'année 2022. Les cotisations CAVEC ont été prises en charge par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



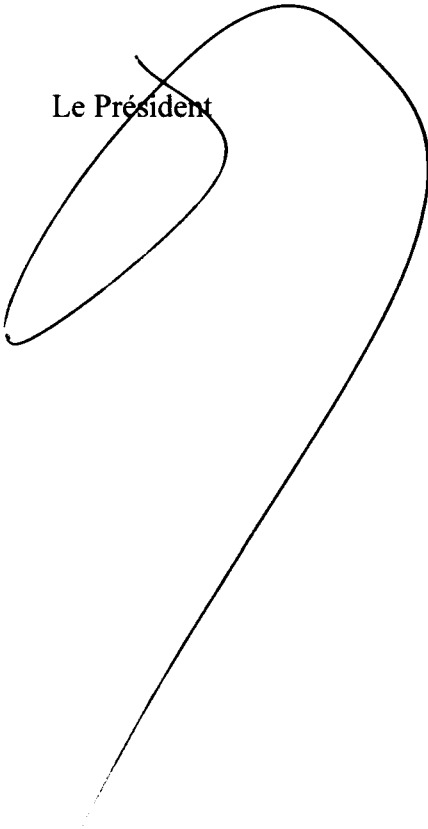
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a large loop and extending downwards and to the right.

Un associé

A small, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a few sharp, angular strokes.

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

SAS AUDIT ET FINANCE
50 Rue Berthy Albrecht
84000 AVIGNON

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité) : Monsieur Gérald ROUEN,
Président

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la
forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont
conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé
unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux
articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom:

prénom:

adresse ou dénomination:

.....

adresse du siège:

.....

numéro unique d'identification- (Siren):

Fait à Avignon le 20 mars 2023

Signature

S.A.S. AUDIT ET FINANCE
50, rue Berthy Albrecht
84000 AVIGNON
Capital 100 000 Euros
Société de Commissariat aux Comptes
CRCC de Montpellier-Nîmes
RCS Avignon 439 872 755
Siret : 439 872 755 00012